Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213503584-20260331-DCM2026_12-DE

DÉPARTEMENT : ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT MALO
COMMUNE : LA VILLE-ÈS-NONAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de LA VILLE-ÈS-NONAIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. CORNÉE Jean-Malo, Maire.

Date de la convocation : 26 mars 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Présents : M. CORNÉE Jean-Malo - Mme CONTIN Florence - M. LE MEUR Patrice - Mme BUSNEL Claudine - M. CHEVALIER Philippe - Mme LANDA Corinne - M. LECOULANT Sylvain - Mme MALBOSC Céline - M. GUÉRIN Morgan - M. ROBIDOU David - Mme LELANDAIS Noémie - M. DUDOUET Yohann - M. HENNECART Paul - Mme BEDEL Shirley

Pouvoirs : Mme LEHEUTRE TOMASSONI Sandrine donne pouvoir à Mme CONTIN Florence

Secrétaire de séance : M. GUÉRIN Morgan

DCM 2026-12
Objet : Proposition des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales

VU le Code électoral, notamment les articles L.19 et R.7;

VU la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2026-8 du 8 janvier 2026 portant la durée du mandat des membres à 6 ans ;

CONSIDÉRANT qu'une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement ;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, la commission de contrôle est composée de 3 membres, dont un seul conseiller municipal ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner le conseiller municipal volontaire, pris dans l'ordre du tableau, pour siéger à la commission de contrôle. Il rappelle que le Maire, les adjoints et conseillers ayant une délégation de signature en matière électorale ne peuvent y siéger.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
(POUR : 15, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **PRÉSENTE** au Préfet la candidature de **M. CHEVALIER Philippe**, conseiller municipal volontaire, pour être nommé membre titulaire de la commission de contrôle.

- **PRÉSENTE** la candidature de **Mme LANDA Corinne** conseiller municipal volontaire, pour être nommé membre suppléant.

- **PRÉCISE** que ces élus ne détiennent aucune délégation les excluant de cette fonction.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213503584-20260331-DCM2026_12-DE

- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre ces noms aux services préfectoraux.

Le Maire,
Jean-Malo CORNÉE



Certifié conforme et exécutoire, après affichage et transmission en Préfecture le 1er avril 2026